

# ZSC « Plateau du Cuscionu et massif de l'Alcudina »

## Compte rendu du COPIL du 16 avril 2021

*En raison des conditions sanitaires, la réunion s'est déroulée par visioconférence*

**14H30 : tour de table** afin que les participants s'identifient les uns des autres.

Participants : Alain DELAGE (CBNC), Julien BERGES (CENC), Marion VALENTI (Chambre d'Agriculture de Corse), Stevan MONDOLONI (PNRC), François ARRIGHI (PNRC), Xavier PERONI (OFB), Stéphane MURACCIOLE (ONF), Estelle ROMANO (OTI Alta Rocca) Florence (OTI Ornano-Taravu), Joséphine BUGNON, Claude PETRUS (Secrétaire général de la Sous-préfecture de Sartène), Pierre VELLUTINI (ON), Claire VESCOVATO (ONF), Jean Jacques LUCCHINI (CdC), Antoine PAGANELLI (Maire de Zicavo), Jean Paul ROCCA SERRA (Maire de Serra di Scopamena), Michel GALINIER (Maire de Chisa), Simon ORSATTI (Conseiller municipal de Quenza), Thierry LAURENTI (1er adjoint à la mairie de Quenza), Guy MOULIN-PAOLI (Maire de Solaro), Pierre MARCELLES (Président de la ComCom Alta Rocca), Perle ZLOTYKAMIEN (DREAL), Camille FERAI (DDTM2A), Pierre ALESSANDRINI (ComCom Alta Rocca) et Jessica CHARRIER (ComCom Alta Rocca).

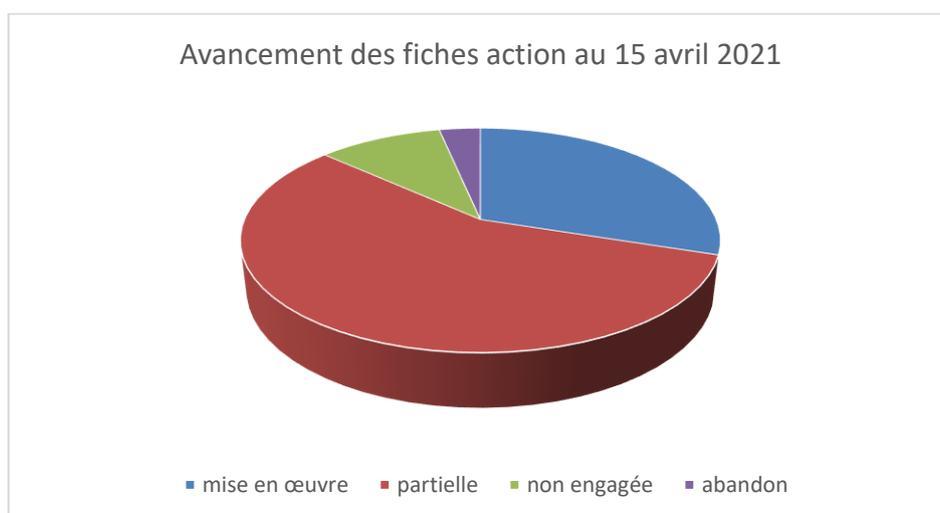
Excusés : OEC, Roselyne BALES (maire de Quenza) représentée par ces deux adjoints

### 1- Validation du Compte rendu de la dernière réunion du Copil datant de novembre 2018

Sous la proposition de Perle Zlotykamien (DREAL) le compte rendu de la dernière réunion du Copil est approuvé par l'ensemble des participants.

### 2- Présentation du bilan 2018-2020 (étendu à l'expérience depuis 2013)

Pour la CCAR, responsable de la mise en œuvre du Docob, Jessica Charrier présente le bilan de l'animation sur la période de 2018 à 2020 ainsi que l'état d'avancement du docob depuis 2013.



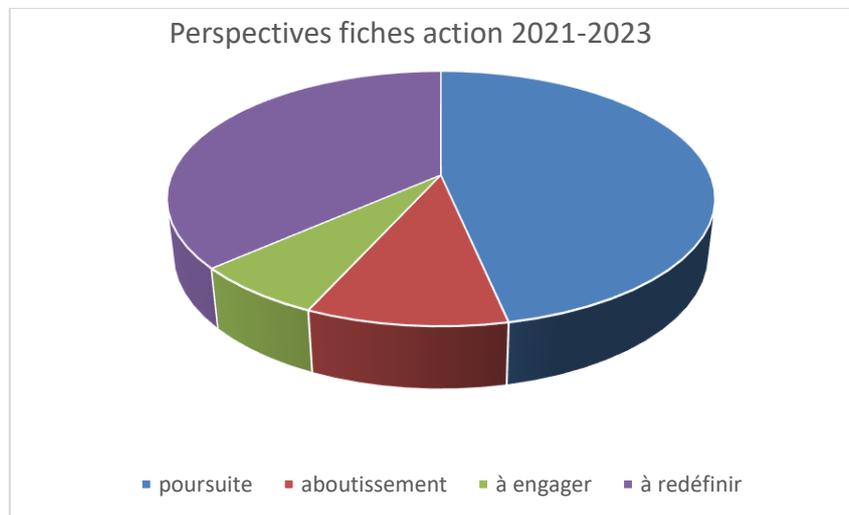
La CCAR attire l'attention sur le fait que 80% des fiches actions ont été engagées.

L'activation de la majorité des fiches action est réalisée grâce à la coordination de nombreux partenariats afin de mutualiser les compétences et moyens où les écogardes du site sont souvent le relais opérationnel sur le terrain.

Ces premières années d'animation du site ont permis de mettre en place des indicateurs pour suivre l'état de conservation des espèces et habitats les plus sensibles. Une présentation succincte des outils élaborés pour le suivi des pozzines et des impacts a été développée. La description précise est intégrée dans les rapports annuels d'activité.

L'importance de la réalisation des suivis de fréquentation ainsi que les résultats ont également fait l'objet d'une présentation précise.

La poursuite des fiches actions que ce soit pour des opérations de suivis écologiques, d'amélioration ou que ce soit dans leur aboutissement est impérative. Néanmoins un certain nombre de fiches action devront être redéfinie afin de les rendre plus efficaces, de les actualiser par rapport aux nouveaux enjeux et de reformuler l'approche sur le pastoralisme afin de positionner cette activité comme acteur de la préservation et non comme objectif de développement d'activité.



L'ensemble des participants se sont accordés sur les perspectives opérationnelles et prioritaires suivantes :

- Poursuite et renfort de la présence des écogardes sur l'ensemble du territoire.
- Réalisation urgente des contournements des pistes et sentiers des pozzines.
- Organisation de réunions de groupes de travail thématiques.
- Elaboration impérative d'un plan de circulation des véhicules à moteur.
- Actualisation et reformulation partielle du Docob.

D'autres opérations ponctuelles sont programmées pour 2021 et 2022. Elles sont détaillées dans l'annexe « présentation powerpoint ».

### 3- Circulation vers et sur le site (fiche action B8) :

La gestion de la circulation sur le plateau est une des problématiques les plus complexes. L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que l'élaboration d'un plan de circulation, accompagné d'un dispositif complet et harmonisé entre les deux entrées du site d'information, de visualisation et de modalité de délivrance d'autorisation, est une priorité absolue.

Un groupe de travail sera réuni au plus vite pour avancer sur ce dossier.

Concernant l'accès au plateau par la route de Quenza, Thierry Laurenti, 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie, précise que la régularisation du foncier est en cours mais qu'il faudra ensuite déterminer un gestionnaire, réaliser des travaux et définir un plan d'actions pour anticiper la fréquentation. Camille Feral (DDTM 2A) ajoute que la solution envisagée devra faire l'objet d'une Evaluation d'Incidence afin de prendre en compte les effets induits sur le site.

Jean Jacques Lucchini, conseiller territorial, rappelle que la CdC porte la même vision que l'ensemble des membres du Copil concernant la problématique de la route d'accès depuis Quenza. Il annonce que la CdC sera présente pour la gestion de cette route dans un rôle qui n'est pas encore défini.

La piste de la mise en place de navettes a été évoquée et semble approuvée dans le principe par l'ensemble des participants. Seul, François Arrighi (PNRC) alerte sur la lourdeur de la mise en œuvre et du fonctionnement d'un tel dispositif.

#### **4- Application réglementaire :**

La question de l'assermentation des écopardes a été soulevée, notamment pour la circulation sur la piste.

Pierre Marcellesi, Président de la CCAR, rappelle que les maires des communes adhérentes à l'intercommunalité n'ont pas souhaité transférer le pouvoir de police et donc qu'il appartient aux maires de faire respecter leurs arrêtés.

Jean Jacques Lucchini évoque le travail de réflexion en cours par la CdC sur leur rôle de police et l'accompagnement des communes sur gardes champêtres.

Pierre Marcellesi rappelle la vision portée et la politique engagée par la CCAR depuis 15 ans sur le Cuscionu : garantir les vocations premières du plateau qui sont la préservation du patrimoine naturel et le maintien de l'activité pastorale. Il précise que la présence humaine doit s'organiser autour de ces axes forts. Le Président de la CCAR interpelle le Conseiller territorial sur les compétences de la CdC dans le cadre de ses missions propres de police sur le dépôt depuis 2016 d'un projet d'Aire Naturelle Protégée. Il rappelle ainsi qu'après accord unanime suite à un travail de concertation de deux années (réunions publiques, groupes de travail thématique et copil en 2014 et 2015) un dossier de projet de Réserve Naturelle a été déposée par les municipalités concernées. Un tel outil permettrait de disposer d'agents assermentés sur le site.

Des réserves sont alors rapportées par Paul Piazza, habitants de Zicavo, concernant l'unanimité des zicavais sur ce projet.

Jean Paul Rocca Serra, Maire de Serra di Scopamena, tient à rappeler sa volonté forte d'instaurer une Réserve Naturelle sur le Cuscionu et qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une mise sous cloche mais d'obtenir des moyens humains adaptés et une gestion harmonisée.

Camille Feral fait un point concernant les exigences qui seront spécifiquement émises dans le cadre des Evaluations d'Incidence sur le Cuscionu. Ce point a fait l'objet d'un groupe de travail avec les socio-professionnels au début du mois d'avril. Les éléments sont détaillés en pièce jointe.

Par ailleurs, Jessica Charrier précise que la révision du docob sera l'occasion d'actualiser les objectifs et actions par rapport aux nouveaux enjeux mais également de replacer le pastoralisme comme outil de préservation du patrimoine naturel du Cuscionu et non comme objectif de développement agricole. Cette reformulation est nécessaire pour valoriser l'impact positif du pastoralisme et

recentrer les éleveurs transhumants comme acteurs de la préservation du site et non seulement comme usagers. C'est l'articulation normale des sites Natura 2000.

Jean Jacques Lucchini évoque le travail en cours par le Comité de massif pour l'élaboration d'une charte sur les estives de corse. Il précise que cette dernière fixera un cadre quant à la gestion, l'organisation et l'accompagnement financier des projets pour l'ensemble de la Corse. Il tient à remercier la CCAR qui facilite largement la réflexion en partageant données, expériences etc...

## **5- Bucchi Nera – B9 :**

Dans le cadre de la fiche action B9 concernant l'aménagement des points d'accueil des visiteurs et des autres utilisateurs, le cas particulier du Centre de Bucchi Nera a été évoqué. Il a été rappelé que le Comité de gestion constitué dans le cadre de la convention de gestion du bâtiment a voté à l'unanimité, sur proposition de la CCAR, que cette structure sera dédiée aux acteurs de cet espace (maison dédiée au besoin d'un espace de rencontre, logistique *in situ*) à l'accueil de scolaires et universitaires, scientifiques à l'accueil et à la sensibilisation du public. Il s'agit par ailleurs d'exclure la vocation commerciale du centre. L'objectif est de faire de cette structure un centre de ressource sur le pastoralisme et la biodiversité du site.

Pierre Marcellesi, rappelle également qu'une demande de financement est en attente sur le fond montagne concernant une étude de faisabilité. Il est attendu de la part des membres signataires de la convention, un accord afin que le Comité de Massif puisse financer cette étude (pour info le concept porté par la CCAR est annexé à ce compte rendu)

François Arrighi rapporte que le PNRC, gestionnaire du centre, est en cohérence avec ces propos, notamment avec l'exclusion de la vocation commerciale. Il souhaite également que soit ajouté à l'étude de faisabilité le développement d'activités de pleine nature type ski de fond, raquettes et VTT ainsi qu'un relais pour les professionnels de la montagne dans le respect de la protection du patrimoine naturel.

## **6- Gouvernance**

Thierry Laurenti, adjoint au maire de Quenza, porte la parole de Madame la Maire, excusée, et informe les membres du copil que la commune étudie la possibilité de sortir du site Natura 2000 et ne participera pas au vote sur la gouvernance. Il souhaite néanmoins nous préciser que la commune adhère à toutes vocations évoquées et reconnaît le travail effectué depuis de nombreuses années. Il précise que cette position serait maintenue tant que le problème du foncier du centre de Bucchi Nera n'est pas résolu dans le respect de la convention de gestion de ce bâtiment.

Camille Feral apporte un éclairage concernant le statut Natura 2000 d'un territoire : il est impossible de sortir de la démarche pour des raisons foncières, seule la présence d'espèces et habitats prioritaires prévalent une fois le site classé par les directives européennes.

Jean Paul Rocca Serra fait part du souhait de la commune d'Aullène, annoncé en Conseil Communautaire, d'intégrer le site Natura 2000. Monsieur Castellani, maire de Aullène, excusé, a préalablement fait part de son intention de faire délibérer cette demande en Conseil municipal. Camille Feral décline la procédure qui sera entamée et précise qu'il faudra travailler sur le périmètre à partir de considérations scientifiques. Aussi des prospections ciblées sur le territoire d'Aullène seront réalisées dans le cadre de l'animation du Docob. Alain Delage (CBNC) atteste de la présence au minima de l'Aconit et Jessica Charrier ajoute que l'ensemble des secteurs dits du Chjuvonu et du

de l'Aneddu sont de mêmes milieux et espèces que les secteurs du plateau en Natura 2000. Elle souligne également que les enjeux sont liés et qu'il s'agit d'une continuité administrative logique.

Pierre Marcellesi signale qu'une délibération en Conseil Communautaire a été votée à l'unanimité pour la candidature de la CCAR sur l'ensemble des sites Natura 2000 de son territoire : présidence du Copil, mise en œuvre des docob ou intégration du Copil.

Par ailleurs, il ajoute que l'intercommunalité a fait l'objet d'un courrier de la part de propriétaires privés concernant la gestion des sites Natura 2000 (en l'occurrence Bavella, Solenzara et le Cuscionu) ainsi que la présence d'écogardes sur leurs terrains non-délimités. Il souhaiterait que ces propriétaires privés soient intégrés au Copil.

Camille Feral rappelle les principes de la démarche Natura 2000 d'adhésion et de concertation de tous les acteurs d'un site désigné et qu'il ne faut pas hésiter à faire intervenir toute personne susceptible d'interférer sur les actions ou concernée par des actions du docob notamment dans les groupes de travail.

#### A l'aube d'un nouveau cycle d'animation du site, la gouvernance a fait l'objet d'une discussion et de votes :

Antoine Paganelli, Maire de Zicavo, connaît les soubresauts passés dans la gouvernance et rappelle que des spécificités à chaque côté du plateau sont à prendre en considération. Il souhaiterait intégrer Cozzano dans la réflexion sur la circulation (car cette commune et ses habitants y disposent de droits historiques). Il s'inquiète d'une éventuelle interprétation opposée sur la gestion du plateau et sur une vision de sanctuarisation sur la partie de l'Alta Rocca qui ne peut pas être uniformisée sur la partie zicavaise.

Selon Pierre Marcellesi, le site est concerné par des activités de chasse, de tourisme, de pêche... et il est hors de question d'être fondamentalistes et de mettre sous cloche le Cuscionu. Il s'agit de trouver l'équilibre entre préservation, pastoralisme et autres activités dans la co-construction : le fondement même de la démarche Natura 2000. Il souhaite dans la perspective de ce nouveau cycle d'animation que des orientations claires soient définies et que sur l'essentiel les deux parties du Cuscionu parlent d'une même voix.

Monsieur Paganelli, se désolant de ne pas assez disposer de temps pour assurer pleinement la Présidence du Copil, propose la candidature d'un conseiller municipal de Zicavo : Thomas Quilici. Il précise que ce dernier aura besoin d'accompagnement (en terme technique et de secrétariat pour cette responsabilité) et de soutien dans la mise en œuvre des actions.

La CCAR adhère totalement à la candidature de Zicavù et espère que cette « co-gestion » sera le symbole de solidarité et communauté de vue.

Jean Jacques Lucchini ajoute que la CdC laisse pleinement le choix aux territoires de s'organiser et qu'à l'expression de cette volonté d'une collaboration entre Zicavo et l'Alta Rocca, la collectivité pourra apporter son appui si besoin.

Pierre Marcellesi conclut sur l'engagement de la CCAR pour une assistance sur le plan administratif et technique, autant que de besoin, afin de dépasser les obstacles de sources de financement pour une gestion harmonisée.

Perle ZLOTYKAMIEN (DREAL) enregistre les candidatures de Thomas Quilici sur la présidence du Copil et de la CCAR en portage du Docob. Les deux candidatures sont retenues :

**Thomas Quilici (conseiller municipal de Zicavo) : Président du Copil  
Communauté de communes de l'Alta Rocca : structure porteuse du Docob**

#### **7- Questions diverses :**

- Fiche action B2 (Nettoyage site) :

Paul Piazza demande si le retrait des anciens câbles liés à l'exploitation de la hêtraie par la SNCF et qui ont été abandonnés dans la forêt. Jessica Charrier atteste de la nécessité de réaliser une opération de retrait. Cette opération devra être chiffrée afin de déterminer les modalités de financement.

- Antenne téléphonique :

Paul Piazza souhaite évoquer l'installation de l'antenne qui sera réalisé sur la Punta Tozzarella. Il s'inquiète des effets induits et de leur cohérence avec la démarche Natura 2000.

Antoine Paganelli, Maire de zicavo, remarque que ce n'est pas au Copil de sur-juger des décrets ministériels.

Camille Feral précise que la question est légitime : « *la question d'où on place le curseur entre développement et préservation* ». Il rappelle la réglementation Natura 2000, notamment les évaluations d'incidence. Cette dernière devra également prendre en compte les impacts indirects. Par ailleurs une étude paysagère sera également demandée.

Néanmoins, il accorde que la facilitation de la fréquentation engendrée par ces installations n'est pas mesurable.

Pierre Marcellesi précise qu'il a été à l'initiative de la sollicitation du Ministre Castaner, suite à l'incendie de février 2020, pour ces questions d'antenne sur le massif de Bavella. Il rappelle que pour des arguments qu'il avait évoqué l'été dernier, il n'était pas forcément favorable au projet sur le Cuscionu mais qu'une fois la décision prise par les élus du territoire d'implantation, il ferait corps pour faire appliquer les décisions.

**Perle Zlotykamien remercie les participants et la réunion est clôturée à 17H30.**